

# SÉANCE ordinaire

**Le 12 janvier 2015**

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 12 janvier 2015, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

**SONT PRÉSENTS :** Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais, et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoît Cayouette, Christian Dea et Gilles Daraïche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Roch Giroux, directeur général.

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

### **150112.001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant les points suivants :

- .... TECQ 2014-2018 – Programmation des travaux – Octroi de de contrat;
- .... Réseau d'eau potable Chandler – Pabos - St-François - Demande de reclassification au MDDEP
- Approbation de paiement - Assurances générales 2014 – 2015;
- Demande d'entretien – Route des îlots / Secteur Newport.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. PRIÈRE - OUVERTURE DE LA SÉANCE  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
  - 4.2 Refinancement de 564 300 \$ - Soumission ;
  - 4.3 Refinancement de 564 300 \$ - Modalités ;
  - 4.4 Prolongation du mandat - Maire suppléant ;
  - 4.5 Recommandation de paiement – RCGT – Honoraires ;
  - 4.6 Recommandation de paiement – Lafontaine Leclerc Inc. – Mise à niveau de la station de pompage PP-7N - Décompte progressif # 3 ;
  - 4.7 Application de la réglementation municipale – Monsieur Mario Blais ;
  - 4.8 Demande de modification du schéma d'aménagement – Pointe-au-Genièvre, secteur Newport ;
  - 4.9 Recommandation de paiement – Société québécoise d'assainissement des eaux – Quartier Chandler
  - 4.10 Recommandation de paiement – Société québécoise d'assainissement des eaux – Quartier Pabos.
5. RAPPORTS DES DIRECTEURS
  - 5.1 Finances
  - 5.2 Développement sportif, culturel et récréotourisme
  - 5.3 Travaux publics
  - 5.4 Incendie

- 5.5 Urbanisme et de l'environnement
- 5.6 Administratif
- 6. PROPOS DU MAIRE
- 7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
  - 7.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **150112.002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Cayouette, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et des séances extraordinaires du 27 novembre 2014 et du 8 et 12 décembre 2014 avec la modification suivante à la résolution numéro 141201.351, soit :

(...) ce Conseil accepte que monsieur Luc Legresley représente la Ville de Chandler lors de la rencontre entre les membres du CA de la ligue de soccer et les conseillers de chaque municipalité de la MRC qu'organisera le travailleur en loisir de la Table Consultative jeunesse MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### **150112.003 TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX – OCTROI DE DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) la Ville de Chandler doit produire et déposer au MAMOT une programmation de travaux constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer;

Il est donc proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser la firme TETRA TECH QI INC à assister la ville de Chandler à la définition des travaux dans le cadre de la programmation TECQ 2014-2018, représentant une somme approximative de 2 500 \$, plus taxes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### **150112.004 RÉSEAU D'EAU POTABLE CHANDLER – PABOS – ST-FRANÇOIS - DEMANDE DE RECLASSIFICATION AU MDDELCC**

CONSIDÉRANT que le réseau de distribution d'eau potable de Chandler, Pabos et St-François desservait autrefois une population supérieure à 5 000 habitants, mais qu'aujourd'hui la population est d'environ 4 616 habitants ;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40) prévoit un nombre

d'échantillonnages annuel qui diffère en fonction de la population desservit par un réseau de distribution d'eau potable, par exemple le nombre exigé est plus important lorsque la population est supérieure à 5000 habitants ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler réaliserait des économies si le réseau de distribution de Pabos, Chandler et St-François était catégorisé comme un réseau desservant moins de 5000 habitants;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser madame Marie-Christine Thériault, directrice du service Urbanisme et Environnement, à déposer une demande de reclassification du réseau de distribution Chandler-Pabos, numéro de dossier 134 30079-07-01 11, au Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**150112.005 APPROBATION DE PAIEMENT - ASSURANCES GÉNÉRALES 2014 - 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 652324 de BFL CANADA au montant de 62 030.59 \$, toutes taxes incluses, pour défrayer le coût de la prime d'assurances générales de la Ville de Chandler 2014-2015.

Il est également résolu d'approuver la facture numéro 128498 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) au montant de 29 831.07 \$, toutes taxes comprises, correspondant à la quote-part fonds de garantie, aux honoraires de l'UMQ et à la parution de l'appel d'offres.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**150112.006 DEMANDE D'ENTRETIEN – ROUTE DES ÎLOTS - SECTEUR NEWPORT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que la Ville de Chandler procède à l'entretien hivernal de la route des îlots située à Newport pour la saison 2015.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général de la Ville de Chandler à conclure tout contrat pour donner plein et entier effet à la présente résolution. L'entretien hivernal de cette route est estimé à 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150112.007 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2014 représentant pour le journal des achats un montant 332 537.59 \$ et de 66 124.39 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150112.008 REFINANCEMENT DE 564 300 \$ - SOUMISSION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Chandler accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc., pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2015 au montant de 564 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 97-V-364 et V-108-2008. Ce billet est émis au prix de 98.79600 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

96 200 \$	2,00000 %	21 janvier 2016
99 200 \$	2,15000 %	21 janvier 2017
102 400 \$	2,25000 %	21 janvier 2018
105 700 \$	2,35000 %	21 janvier 2019
160 800 \$	2,45000 %	21 janvier 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**150112.009 REFINANCEMENT DE 564 300 \$ - MODALITÉS**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la ville de Chandler souhaite emprunter par billet un montant total de 564 300 \$

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
97-V-364	245 600 \$
V-108-2008	246 700 \$
V-108-2008	72 000 \$

ATTENDU QUE la Ville de Chandler désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler aura, le 19 janvier 2014, un montant de 564 300 \$ à renouveler sur un emprunt original de 989 500 \$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements numéros 97-V-364 et V-108-2008;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 564 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 97-V-364 et V-108-2008 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 21 janvier 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	96 200 \$
2017	99 200 \$
2018	102 400 \$
2019	105 700 \$
2020	109 100 \$ (à payer en 2020)
2020	51 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Chandler émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans ( à compter du 21 janvier 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro V-108-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville de Chandler emprunte 564 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements numéros 97-V-364 et V-108-2008;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**150112.010 PROLONGATION DU MANDAT - MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu de prolonger le mandat de monsieur Benoit Cayouette à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> février 2015 au 28 février 2015.

Il est également résolu que le maire suppléant soit et est autorisé à représenter la ville de Chandler au conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150112.011 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – RCGT – HONORAIRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et majoritairement résolu que ce Conseil recommande le paiement de la facture numéro FAC1001523 de Raymond Chabot Grant Thornton au montant total de 5 348.51, toutes taxes incluses, pour des honoraires concernant la vérification des pratiques de contrôle interne de la Ville, particulièrement aux services des Loisirs.

Monsieur le conseiller Luc Legresley vote contre, précisant sa position pour le fait que RCGT n'a pas reçu de mandat du Conseil pour ce travail et également par le fait que ce dossier fait l'objet d'une plainte déposée au MAMOT.

Il est également résolu qu'une lettre soit transmise à RCGT pour qu'à l'avenir le Conseil soit informé d'une telle situation afin de pouvoir autoriser ou non un tel mandat supplémentaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**150112.012 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LAFONTAINE LECLERC INC. – MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE PP-7N – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 3**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture de Lafontaine Leclerc Inc. au montant total de 85 063.16 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage PP-7N, et ce selon le décompte progressif # 3 daté du 10 décembre 2014 de la firme BPR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150112.013 APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE – MONSIEUR MARIO BLAIS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a reçu des plaintes concernant les chiens appartenant à monsieur Mario Blais;

CONSIDÉRANT que des employés de la Ville de Chandler attestent que les faits rapportés dans les plaintes déposées à la Ville contreviennent à plusieurs articles du règlement numéro V-163-2013;

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Blais a été averti à deux reprises, par courrier recommandé daté du 7 août 2014 et du 2 décembre 2014, que les chiens dont il est propriétaire contreviennent à la réglementation municipale et qu'il devait y remédier ;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre tenue avec les employés de la ville le 9 décembre 2013 monsieur Mario Blais a affirmé contrevenir au règlement V-163-2013 et qu'il n'avait aucunement l'intention de s'y conformer ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil mandate maître William Assels, afin que ce dernier prépare et transmette à monsieur Mario Blais une mise en demeure l'obligeant à se conformer à la réglementation municipale et aux exigences de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150112.014 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – POINTE-AU-GENIÈVRE, SECTEUR NEWPORT**

CONSIDÉRANT que le Plan de développement du secteur industriel de Newport, produit en 2013 par Trame consultant, services professionnels en aménagement et urbanisme durable, recommande pour le secteur de la Pointe de retirer l'affectation industrielle ;

CONSIDÉRANT que le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Rocher-Percé prévoit une bande de protection riveraine de 30 mètres de la ligne des hautes eaux dans laquelle l'implantation d'usages de nature industrielle et commerciale est prohibée ;

CONSIDÉRANT que la Rue de l'Écloserie crée une barrière physique au développement des activités industrielles existantes ;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de la Rue de l'Écloserie jumelé à la une bande de protection riveraine de 30 mètres de la ligne des hautes eaux fait en sorte que les espaces restants sur la Pointe ne pourront être occupés par de nouvelles activités industrielles ;

CONSIDÉRANT que la modification d'une aire d'affectation industrielle à une aire d'affectation rurale aura pour conséquence de conserver au maximum le couvert végétal de la Pointe, ce qui optimisera la valeur paysagère du secteur ;

CONSIDÉRANT que la modification d'une aire d'affectation industrielle à une aire d'affectation rurale permettra à la Ville de Chandler de modifier son règlement de zonage pour permettre la construction d'habitation à faible densité ;

CONSIDÉRANT qu'initialement, la demande de modification provient des propriétaires riverains du secteur de la Pointe souhaitant développer leur terrain de façon résidentielle ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser madame Marie-Christine Thériault, directrice du service Urbanisme et Environnement, à déposer une demande à la MRC du Rocher-Percé pour modifier l'aire d'affectation au schéma d'aménagement et de développement, secteur Pointe-au-Genièvre à Newport, d'industrielle à rurale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150112.015 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX – QUARTIER CHANDLER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'autoriser la ville de Chandler à acquitter le solde en capital non amorti d'un montant estimé de 1 624.83 \$ de la Série CL Société québécoise d'assainissement des eaux

Il est également résolu qu'un montant de 1 219.24 \$ soit prélevé au surplus accumulé du quartier de Chandler et le solde au budget 2015.

ADOPTÉE A L'UNANAIMITÉ

**150112.016 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX – QUARTIER PABOS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu

d'autoriser la ville de Chandler à acquitter le solde en capital non amorti d'un montant estimé de 1 204.68 \$ de la Série CL Société Québécoise d'assainissement des eaux.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé au surplus accumulé du quartier de Pabos.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**150112.017 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Luc Legresley propose la levée de l'assemblée à 20h40.

**VILLE DE CHANDLER**

\_\_\_\_\_  
Louisette Langlois  
Maire

\_\_\_\_\_  
Roch Giroux,  
Directeur général et greffier